



## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 décembre 2025 à 14h30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 09 décembre 2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	EX	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES		Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU		Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Monsieur BUISSON	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame CONTE-JAUBERT	EX	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame GANTCH	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame HOPER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Madame KRIER	EX	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur LE GAL	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	EX	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD		Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Monsieur DIETERICH	EX	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Monsieur LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Monsieur RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARRUAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Monsieur LEFEVRE		Monsieur GADRAT	EX	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur VEDRENNE		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	
Titulaires		Suppléants		P = présentiel			
CDC Isle Double Landais				V = visioconférence			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS		E = excusé			
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de CDC de Blaye,

Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Alain RENARD, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde,

Monsieur Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,

Monsieur DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne,

Madame MAQUET, Sous-préfète de Blaye.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 16 décembre 2025, 33 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

## DELIBERATION N°2025-50

Objet : Autorisations de programme / crédits de paiement ajustement 2025

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	33
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°2022-18 du 12 avril 2022 approuvant les modifications de l'APCP du Smicval Market Estuaire (n°15),

Vu la délibération n° 2024-13 du 09 avril 2024 approuvant l'actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 15, 16 et approuvant la création des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 17 et n° 18,

Vu la délibération n°2024-29 du 17 septembre 2024, approuvant l'actualisation notamment de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 15,

Vu la délibération n°2025-16 du 08 avril 2025 approuvant l'actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (ACPC) n°15, 16, 17, 18 et 19,

Considérant qu'il est proposé aux membres du comité syndical d'actualiser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) en cours N° 15 et 17.

- APCP N° 15 Smicval Market Terres d'Estuaire

Considérant que le comité syndical a voté le 12 avril 2022 la création d'une autorisation de programme et crédits de paiements pour suivre le projet. L'APCP n°15 Smicval Market de l'Estuaire prévoit ainsi une enveloppe de 2 846 000€ TTC (actualisée en septembre 2024), jusqu'en 2025.

Considérant que l'ouverture du Smicval Market Terres d'Estuaire a été effectuée en septembre 2025. Toutefois, le solde du paiement des opérations de réception dû au maître d'œuvre externe ne peut se faire qu'à l'issue de l'année de Garantie de parfait Achèvement. Or, il reste à ce jour des Décomptes Généraux Définitifs (DGD) à régulariser pour quelques lots de travaux dont le règlement interviendra en début d'année 2026. Il apparait donc nécessaire de prolonger l'APCP pour prendre en charge ces derniers paiements.

Au vu du déroulement du projet, il est donc proposé :

- De conserver le montant l'autorisation de programme N°15 voté en septembre 2024
- De prolonger l'autorisation de programme jusqu'en 2026
- De reprogrammer l'échéancier des crédits de paiement en cohérence avec le réalisé 2025 sur 2026 (DGD à solder)

Considérant que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 2 846 000.00 € TTC :

Postes de Dépenses	Réalisé 2018 à 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	Total
Annonces marchés		2 592,00 €	- €	- €	- €	2 592,00 €
Communication	2160,00 €	3 000,00 €	1 308,00 €	- €	- €	6 468,00 €
Achat terrain		139 191,09 €	- €	- €	- €	139 191,09 €
Maitre d'œuvre - MOE -AMO	136 555,26 €	77 393,23 €	50 050,01 €	25 700,00 €	3 000,00 €	292 698,50 €
Travaux (dont avances versées)	4 965,60 €	14 502,00 €	1 401 343,94 €	755 656,15 €	15 000,00 €	2 191 467,69 €
Assurance DO (2%)		- €		25 626,98 €	- €	25 626,98 €
Aléas de chantier (3%)		- €	3 800,00 €	64 901,71 €	- €	68 701,71 €
Mobilier		- €	- €	55 855,44 €	- €	55 855,44 €
Équipement (dont bascule, cule, trémie meuble, raujon nage)		- €	- €	63 398,59 €	- €	63 398,59 €
<b>Total</b>	<b>143 680,86 €</b>	<b>236 678,32 €</b>	<b>1 456 501,95 €</b>	<b>991 138,87 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>2 846 000,00 €</b>

- APCP N°17 Acquisition de véhicules lourds 2024-2026

Considérant que le comité Syndicale a voté le 09 avril 2024 la création d'une AP/CP pour le renouvellement de véhicules lourds hors véhicules pour la refonte de la collecte du fait de délais de livraison long dépassant l'année.

Considérant que la prévision initiale au niveau des besoins de véhicule reste inchangée, seule la répartition annuelle sera impactée : 1 camion de collecte des bornes à verre a été commandé en 2024 et sera réceptionné et payé en 2026 (décalage), une remorque ainsi que 2 véhicules pour les pôles de recyclage ont fait l'objet de commande en 2025 avec livraison en 2026.

*A noter : en lien avec les travaux d'actualisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) et du plan de réforme des véhicules, un ajustement de la durée et du montant de l'APCP 17 pourrait être nécessaire à l'avenir afin d'y intégrer l'ensemble des acquisitions de véhicules lourds pour une meilleure lisibilité budgétaire.*

Au vu du déroulement du projet, il est donc proposé :

- De conserver le montant l'autorisation de programme N°17 voté en avril 2024
- De reprogrammer l'échéancier des crédits de paiement de 2025 sur 2026 .

Considérant que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 916 400,00 € TTC :

Gestionnaire	Postes de Dépenses	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	TOTAL en TTC
Marchés Publics	Annonces marchés	- €	- €	4 400,00 €	4 400,00 €
Mécanique	Véhicules de Collecte : camion collecte verre, Ampliroll, Compacteur	- €	0	435 687,26 €	435 687,26 €
Mécanique	Véhicules Poles Recyclages (Remorque, Compacteur, Polybenne 8 roues)	- €	- €	476 312,74 €	476 312,74 €
	<b>Total des dépenses/an</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>916 400,00 €</b>	<b>916 400,00 €</b>

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider la mise à jour des deux autorisations de programme dont le montant global reste inchangé et de valider les répartitions des crédits de paiement annuels ainsi proposées.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	40
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

**Article 1 :**

D'approuver la mise à jour des deux autorisations de programme dont le montant global reste inchangé, et de valider les répartitions des crédits de paiement annuels ainsi proposées.

**Article 2 :**

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 16 décembre 2025**

Publié le : 19.12.2025

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

Signé  
électroniquement par :  
Sylvain Guinaudie  
Date de signature :  
18/12/2025

Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER

Signé  
électroniquement par :  
Michel VACHER  
Date de signature :  
17/12/2025